

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BARC/ Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes pour l'exercice 2014

Mesdames, Messieurs,

Pour mener à bien les missions qui relèvent de ses compétences, la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais s'appuie sur le tissu associatif de son territoire.

C'est particulièrement le cas dans les domaines économique et socio-économique. La communauté soutient également les acteurs des mondes culturel et sportif dont l'activité a été reconnue d'intérêt communautaire ainsi que l'enseignement supérieur, la lutte contre la divagation d'animaux errants et le développement durable.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations), et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, portant obligation de conclure une convention lorsque le montant de la subvention octroyée dépasse 23 000 €,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°11 du bureau communautaire du 13 janvier 2014 attribuant un acompte de 60.000 € sur la subvention de fonctionnement du Stade Olympique Châtelleraudais,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 27 janvier 2014 approuvant le budget primitif pour 2014, dont les crédits inscrits aux comptes 6574, 657362 et 657364,

CONSIDERANT l'examen des demandes de subventions présentées par les divers organismes, aboutissant à l'annexe ci-jointe,

CONSIDERANT la convention pluriannuelle, signée avec l'ADSEA, relative au fonctionnement du pôle mobilité,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 février 2014

n° 1

page 2/2

CONSIDERANT qu'il est possible de subventionner des organismes dont l'activité est d'intérêt local et communautaire,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2014 telles que présentées dans le tableau ci-joint annexé,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les conventions et avenants de versement de solde avec certaines associations, notamment pour celles percevant un montant supérieur à 23 000 euros.

La dépense est imputée au chapitre 65 et aux fonctions telles que précisées dans le tableau annexe de l'exercice 2014.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 21.02.14, n° 930
Publié au siège de la CAPC, le 23.02.14

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER



ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2014

Article 6574 : subventions aux personnes de droit privé

Services	Serv gest	Actions	Bénéficiaires	Sous-fonctions	Attributions 2013			Propositions d'attributions 2014	Évolution de la proposition 2014/montants votés en 2013	Acomptes attribués au bureau du 13 janvier 2014	Solde
					Montant	Montant attribué en cours d'exercice	Sous-total				
Administration générale	2130	Œuvres sociales	Comité des œuvres sociales	025	13 300 €		13 300 €	14 000 €	5,26%		14 000 €
Culture	5100	Saison tout public & jeune public	ACCORD saison	33	137 200 €			60 000 €	0,00%		60 000 €
	5100		ACCORD Jazzelleraut	33	60 000 €			139 000 €	0,22%		139 000 €
	5100		400 Coups	314.3	138 700 €			12 500 €	0,00%		12 500 €
	5100		JMF	33	12 500 €			109 000 €	0,21%		109 000 €
	5100	Education artistique	Ecole de Cirque	314.4	108 775 €			1 500 €	1,83%		1 500 €
	5100	Diffusion musicale	Harmonie	311.3	1 473 €		458 648 €	322 000 €			
Interventions socio-économiques	4510	Formation insertion	Action emploi	523	33 950 €			33 950 €	0,00%		33 950 €
	4510		Action Ozon	523	21 340 €			21 340 €	0,00%		21 340 €
	4510		ADSEA Pôle Mobilité	523	30 000 €			122 220 €	0,00%		122 220 €
	4510		AUDACIE	523	122 220 €			15 520 €	0,00%		15 520 €
	4510		Bio Solidaire	523	15 520 €			21 340 €	0,00%		21 340 €
	4510		Chantier CSC des Minimes	523	21 340 €			58 200 €	0,00%		58 200 €
	4510		Ecole de la 2ème chance	523	58 200 €			31 000 €	-0,13%		31 000 €
	4510		Emmaüs	523	31 040 €			14 550 €	0,00%		14 550 €
	4510		Formascope ACEA SCOP	523	14 550 €			3 000 €			3 000 €
	4510		Formascope ACEA SCOP (espace test maraîchage biologique)	523				38 800 €	0,00%		38 800 €
	4510		Maison de l'économie et de l'emploi	523	38 800 €			12 000 €			12 000 €
	4510		Maison de l'économie et de l'emploi (except. « Printemps des métiers »)	523	15 150 €			9 700 €	0,00%		9 700 €
	4510		Maison Pour Tous – atelier d'insertion	523	9 700 €			155 000 €	0,00%		155 000 €
	4510		Mission locale Nord Vienne	523	155 000 €			9 700 €	0,00%		9 700 €
	4510		Relais	523	9 700 €		576 510 €	576 320 €			
Interventions sociales	4560	Accompagnement social	ADAPGV (Gens du Voyage)	524.1	89 600 €			89 600 €	0,00%		89 600 €
Logement	4210		ADIL 86	70	19 000 €			19 000 €	0,00%		19 000 €
Développement économique	4300		Fédération acteurs économiques (FAE)	94.1	15 250 €			15 250 €	0,00%		15 250 €
	4300		Except salons et animations	94.1	9 481 €	2 200 €		4 400 €			4 400 €
							26 931 €	19 850 €			
Education	5200	Enseignement supérieur	Tech Service	23	475 €			32 490 €	-5,00%		32 490 €
	5200		IT2I	23	34 200 €			2 000 €			2 000 €
	5200		Association des Étudiants de l'UT de Châtelleraut (ADEIC) – Anniversaire 20 ans de l'UT	23							
							34 675 €	34 490 €			
Sports	5300	Clubs et associations sportifs	Stade Olympique Châtelleraudais	414.20	258 400 €			258 400 €	0,00%	60 000 €	198 400 €
Santé publique	5500	Lutte contre la divagation	Assistance secours aux animaux	114.2	4 000 €			4 000 €	0,00%		4 000 €
			Assistance secours aux animaux (Except acquisitions mobilier, logiciel,...)		2 500 €			2 000 €			
Sécurité civile	5500	d'animaux errants	Centre de la faune sauvage poitevine	114.2	760 €			800 €	5,26%		800 €
							7 260 €	6 800 €			
Direction Environnement	3550	Services communs de l'environnement CAPC	AREC	830				3 000 €			3 000 €
								3 000 €			
TOTAL GENERAL du 6574							1 484 324 €	1 343 260 €			

Article 657362 : subventions au CCAS

Services	Serv	Actions	Bénéficiaires		Attributions 2013			Propositions d'attributions 2014	Évolution de la proposition 2014/montants votés en 2013	Acompte attribué au bureau du 13 janvier 2014	Solde
					Montant	Montant attribué en cours d'exercice	Sous-total				
Interventions socio-économiques	4510		CCAS de Châtelleraut - fonds d'aide aux jeunes (part communauté)	523	12 000 €			12 000 €	0,00%		12 000 €
							12 000 €	12 000 €			
TOTAL GENERAL du 657362							12 000 €	12 000 €			

BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS CHATELLERAUDAIS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

LE DIX-SEPT FEVRIER à DIX-HUIT HEURES

Le bureau de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais dûment convoqué par le président le 11 février 2014, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel de ville de CHATELLERAULT sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABELIN, Président.

Nombre de membres
en exercice : 22

PRESENTS : 13
POUVOIRS : 5
EXCUSES : 4

PRESENTS :

MM. ABELIN, BARC, PEROCHON, MICHAUD, Mme AZIHARI Mme LAVRARD, MM. GUIMARD, BONNET, Mme ENON, MM. GAUTHIER, CHARRIER, MAUDUIT et Mme BOURAT.

POUVOIRS :

Mme RABUSSIER, mandant, a pour mandataire M. BARC,
M. BENZERGA, mandant, a pour mandataire M. ABELIN,
Mme FARINEAU, mandant, a pour mandataire Mme LAVRARD,
M. CLAVE, mandant, a pour mandataire M. MICHAUD,
M. MEUNIER, mandant, a pour mandataire M. PEROCHON.

EXCUSES :

MM. PINNEAU, DEYNA, ARNAULT et BARRAUD-DUCHERON.

Madame ENON a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.